

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6	Date de la séance : 08 décembre 2025 Date de la convocation : 03 décembre 2025
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mme ROCHER Rollande Absents excusés : Mme PRELE Chrystel - M. SAVOYE Marc Secrétaire : Mme ROCHER Rollande	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Acquisition d'une nouvelle chambre froide pour la salle des fêtes et vente de l'ancienne chambre froide

Monsieur le maire indique que à la suite de l'intervention de l'entreprise ADL pour diagnostiquer le mauvais fonctionnement de la chambre froide de la salle des fêtes, il apparaît que la chambre froide ne descend plus en température suite à une fuite et que celle-ci n'est pas réparable vu sa vétusté (installation il y a 20 ans) et vu que le gaz utilisé est dorénavant interdit. Il convient de la remplacer. Après comparaison de plusieurs devis, M. le Maire présente un devis indiquant deux chambres froides fonctionnant indépendamment l'une de l'autre, les deux associées présentent le même volume que l'actuelle et sont 40 % moins chères qu'une seule. Le devis s'élève à 4 197 € TTC.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une personne se porte acquéreur en l'état de l'ancienne chambre froide qui dysfonctionne pour la somme de 1 000 €.

M. le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ces nouvelles chambres froides pour 4 197 € TTC.

M. le Maire propose au conseil municipal de vendre l'ancienne chambre froide pour 1 000,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **D'autoriser** M. le Maire à signer le devis engageant la dépense de 4 197,00 € TTC pour l'achat d'une nouvelle chambre froide. Cette somme sera inscrite au compte 2188/21.

- **D'autoriser** M. le Maire à vendre l'ancienne chambre froide pour la somme de 1 000,00 € et d'inscrire cette somme au compte approprié.

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

cusé de réception en préfecture
9-216902585-20251208-202512_46-DE
çu le 22/12/2025

N°2025-12-46

Rollande Rocher

Sixte Denuelle

